

Tanzanie : 2 rapports pour une licence

► Parallèlement à la mission wallonne, une ONG rédige un rapport pour le fédéral.

Partie en Tanzanie le 6 juin afin d'évaluer les aspects économiques, sociaux et humanitaires de la licence d'exportation demandée par l'entreprise liégeoise New Lachaussée, la mission wallonne rentrera au bercail ce samedi. Conduite par Philippe Suinen, président de la commission d'avis de la Région wallonne et comprenant notamment l'ex-ambassadeur Metten (il était en poste jusqu'il y a peu en Iran), la délégation rédigera un rapport qu'elle remettra à la ministre de tutelle, Marie-Dominique Simonet (CDH, Relations internationales).

Il s'agit en fait d'un document frappé du sceau de la confidentialité, mais les conclusions se veulent objectives et neutres au regard du caractère "équilibré" de la mission.

Outre les deux membres précités, la mission wallonne comprend deux fonctionnaires de la Région wallonne, un expert indépendant industriel et un collaborateur du Groupe de recherche et d'information sur la paix

et la sécurité (Grip). Son rapport éclairera l'exécutif régional qui doit statuer définitivement le 23 juin sur la licence de New Lachaussée, suspendue en avril pour trois mois.

Théoriquement, si la décision wallonne ne doit se baser que le document de "l'équipe Suinen", un autre élément risque fort de peser dans la balance.

Avis extérieur orienté

En effet, il apparaît que le cabinet du ministre des Affaires étrangères a financé une recherche sur le trafic des armes dans la région des Grands Lacs.

Le travail a été confié à l'Organisation non gouvernementale (ONG), Ipis (pour Institute for peace information services) basée à Anvers. *"Le cabinet n'a envoyé personne en Tanzanie, mais il a financé une partie de la recherche de l'Ipis sur le trafic des armes dans la région. Elle n'est pas spécifiquement consacrée à la Tanzanie et il s'agit d'une étude décidée par le gouvernement fédéral, mais dont une partie est financée par le budget "Prévention des conflits" du ministère des Affaires étrangères"*, précise Vincent Sture, porte-parole du ministre des Affaires étrangères, Karel De

Gucht. Il rappelle que l'ONG a déjà réalisé des travaux notamment en matière de formation et sur la problématique du désarmement pour le compte de la Monuc (Forces des Nations unies au Congo).

Mais des observateurs doutent fort de l'objectivité du travail financé par Karel De Gucht. Pour eux, à partir du moment où le ministre des Affaires étrangères avait, dès le début du dossier, déclaré que la licence accordée en janvier à New Lachaussée mettait en péril les efforts de paix de la Belgique dans la région des Grands Lacs, il ne fait aucun doute que les conclusions de la recherche, du moins la partie qui sera consacrée à la Tanzanie, seront largement orientées.

"Le rapport de l'ONG Ipis ne doit servir qu'à éclairer le gouvernement fédéral, mais il va de soi qu'il entrera, d'une manière ou d'une autre, en ligne de compte dans la décision du gouvernement wallon. La question est de savoir s'il ne posera pas un problème d'ingérence dans des matières qui sont régionalisées et qui relèvent de la compétence exclusive du gouvernement wallon", dit-on.

Ph.Law.